



République Française

Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE

en exercice	11	L'an deux mille vingt-six le 21 mars, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire.
présents	11	
Votants	11	
procuration	0	Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Madame Nathalie BECHET, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Monsieur Paolo BOUISSA, Madame Sonia DESCHAMPS, Madame Léonor AUBLIN, Madame Marie PAYOT, Monsieur David GUILLOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Paul BOIZARD
Représentés		
Absents excusés		
Secrétaire de séance		Madame Marie PAYOT

Délibération n° 26/03/02

Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Monsieur le Maire précise qu'en application des articles L.2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit déterminer le nombre d'Adjoints, ce dernier ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit un maximum de 3 Adjoints pour la commune de Vallorcine.

Monsieur le Maire rappelle que la commune disposait, jusqu'à ce jour, de 3 Adjoints.

Il est proposé au membres du Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjoints à 3 pour ce mandat.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- DÉCIDE d'élire trois Adjoints au sein du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Madame Marie PAYOT

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Monsieur PATRICK ANCEY

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 074-217402908-20260321-26_03_02-DE



Acte certifié exécutoire le : 09/04/26
Télétransmis en Préfecture le : 09/04/26
Notifié ou publié le : 09/04/26

La présente délibération est transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville

Madame le Trésorier de Sallanches